

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci  
M.R.C. de la Matawinie

**Vendredi  
25 juin  
2021  
(12)**

Assemblée extraordinaire du conseil municipal, tenue par voie de visioconférence Zoom, à huis clos. Tous les membres du conseil ont renoncé à l'avis de convocation. Sont présents par visioconférence Zoom, Mesdames et Messieurs les membres du conseil suivants :

Julie-Anne Cousineau  
Lucie Vignola  
Chantale Perreault

Bertrand Taillefer  
André Lafrenière  
Siège # 6 vacant

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, Madame Isabelle Parent.

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente.

\*\*\*\*\*

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la présente séance.

\*\*\*\*\*

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour qui se lit comme suit :**

1. Ouverture
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Fonctionnaire désigné à l'application des règlements
5. Période de questions
6. Levée de la session

**2- Lecture de l'avis de convocation**

Tous les conseillers ont dûment été convoqués et confirmé la réception de l'avis par courriel.

**21-167**

**3- Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

**21-168**

**4- Fonctionnaire désigné à l'application des règlements**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu

- Que monsieur Jean-Benoît Grégoire, à titre de stagiaire au poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement, soit et est autorisé de façon générale à voir à l'application des règlement municipaux suivants :

- Règlement R-139 sur le zonage et ses amendements;

- Règlement R-140 sur le lotissement et ses amendements;
- Règlement R-141 sur la construction et ses amendements;
- Règlement R-142 sur les permis et certificats et ses amendements;
- Règlement R-143 sur les conditions spécifiques et ses amendements;
- Règlement R-208 sur les nuisances et ses amendements,

Et à entreprendre, s'il le juge nécessaire, des poursuites pénales contre tout contrevenant à ces mêmes règlements; le conseil l'autorisant généralement, par le fait même, à émettre des constats d'infraction servant à cette fin.

Adoptée unanimement par les conseillers.

**5- Période de questions**

**21-169**

**6. Levée et fermeture de l'assemblée extraordinaire**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*

**11 h 20** fin de la présente assemblée par voie de visioconférence Zoom, à huis clos.

---

Isabelle Parent, Mairesse

---

Chantal Soucy, Directrice générale / secrétaire-trésorière